

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Pôle Ressources

**DÉCISION 2023 – 269 – MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT
DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LA PÉPINIÈRE
D'ENTREPRISES À ACTILONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'AVENANT N°2**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2142-26 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu le contrat n°200032 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux de la police municipale dans la pépinière d'entreprises à Actilonne, notifié le 17 septembre 2020 à ZENITH ARCHITECTURE ET INGENIERIE, mandataire du groupement,

Vu le jugement en date du 18 janvier 2023 rendu par le Tribunal de Commerce de Nantes prononçant la liquidation judiciaire de la SARL ZENITH ARCHITECTURE ET INGENIERIE sans autorisation de poursuite d'activités,

Considérant la nécessité d'assurer la poursuite du contrat en désignant la SARL ASCIA INGENIERIE nouveau mandataire du groupement parmi les cotraitants,

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°2 désignant la SARL ASCIA INGENIERIE sise 49 rue des Garottières – 44115 Haute Goulaine comme mandataire du groupement.

Article 2 : De dire que cet avenant ne comporte aucune incidence financière.

Article 3 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne,

Pour le Maire et par délégation,
Michel YOU



[Signature]
Conseiller délégué en charge de la
commande publique